

L'insudmersible

Journal de liaison des PIC

Fédération SUD-PTT : 25/27, rue des envierges 75020 Paris Tél : 01 44 62 12 00 Fax : 01 44 62 12 34 Site : www.sudptt.fr - Mars 2024

Le mardi 2 avril, la grève qui comptera !



Mardi 2 avril, dans toutes les Pics !

Depuis des mois, la fédération SUD défend l'idée d'une grève nationale unitaire dans le secteur des Pics. Et les sujets ne manquaient pas ces derniers mois avec la nouvelle gamme courrier (NGC), les fermetures de centres annoncées et le développement exponentiel de l'intérim... Force est de constater que nos démarches unitaires et nos propositions de rencontres ont échoué.

Les luttes locales ? Oui, mais pas que...

Pour autant, nous avons favorisé et participé à toutes les luttes locales pour qu'elles soient unitaires. C'était le cas au CNAP de Brie et à Orléans contre la fermeture programmée avec des appels CGT-SUD. A Poitiers, le 13 février, nous avons pris la responsabilité d'appeler seuls, l'unité semblant impossible à réaliser contre la fermeture du site... Pendant les négociations salariales (les NAO), nous avons popularisé les appels unitaires de Bordeaux-Cestas et de Lesquin.

Parce que l'unité est un facteur qui aide à la mobilisation du personnel. A preuve, les arrêts de travail répétés dans ces deux Pics, à l'appel de CGT et SUD.

Le 2 avril, ensemble !

Le 2 avril sera une journée de grèves et de rassemblements qui permettra au personnel de toutes les Pics de se mobiliser avec les autres collègues de la Poste.

Alors, ne laissons pas passer l'occasion : disons-le haut et fort le 2 avril :

- contre la fermeture des sites de Poitiers, Orléans, Strasbourg, Roye, du CNAP et de la PIAC de Roissy,
- pour obtenir les effectifs nécessaires, avec l'embauche de tous les intérimaires,
- des classifications des postes de travail qui respectent les contrats de travail et les grades,
- pour que les salaires soient augmentés,
- pour le respect des règles en matière de congés

Cette fois, ça ne sera pas chacun dans son coin, avec chacun sa date !

On sera ensemble...

Rassemblement CGT-SUD le 5 décembre à Paris



Débrayage pour les salaires sur la Pic de Lesquin (février)



Grève à Poitiers le 13 février contre la fermeture



Congés : pour nos droits !

Dans les PICs, nombre de services de jour sont passés à 30 jours en 2019, au lieu de 25. Mais l'année 2023 a aussi été le point d'orgue des remises en cause des règles relatives aux congés, des règles pourtant élaborées par la Poste !

Les REX ? De tout temps, ces congés ont été crédités le 1er novembre de chaque année et peuvent être posés jusqu'au 1er mai de l'année suivante. Rien n'a changé dans la réglementation et pourtant nombre de services, en particulier dans la branche Courrier-colis, ont décrété qu'il fallait les poser avant la fin d'année. Pourquoi ? Mystère...

L'obligation de poser 2 ou 3 semaines l'été ? Les textes de la Poste prévoient une période d'été de 4 mois (juin-juillet-août-septembre), période qui permet à tout agent d'avoir une période de congés. Mais d'un droit, on est passé à une obligation - de 2 ou 3 semaines selon les services - qui n'existe pas dans les textes de l'entreprise !

Combien de congés ? Bah, ça dépend...

Le calcul de nos droits aux congés est très simple. Ce calcul est donné dans le décret de 1984, seul texte d'application en vigueur :

"*Tout fonctionnaire de l'Etat en activité a droit (...) à un congé annuel d'une durée égale à cinq fois ses obligations hebdomadaires de service. Cette durée est appréciée en nombre de jours effectivement ouverts.*"

Ce sont donc les "obligations hebdomadaires" de l'agent qui servent de référence, et non pas le nombre de jours de fonctionnement du service, de l'établissement ou de la brigade. Ce qui donne :

- 5 fois 5 : si l'agent travaille 5 jours par semaine, toute l'année et peu importe les jours travaillés. On pose alors uniquement sur les jours travaillés.

- 5 fois 6 : s'il arrive à l'agent de travailler 6 jours certaines semaines, peu importe que ce ne soit pas toutes les semaines. Il faut poser 6 jours chaque semaine, travaillée 5 ou 6 jours.

Et en 2024 ?

Certains services, comme les nuits, sont restés à 20 congés. Mais on nous annonce, de manière diffuse, un prochain passage à 30 CA pour tout le monde avec le logiciel GTA (gestion des tâches administratives).

Sauf que passer à 30 CA a pour conséquence de poser sur tous les jours de repos, ce qui s'est passé en 2019. Du coup, le nombre de congés à poser varie selon les semaines que nous choisissons, ce qui crée de véritables inégalités !

Au fait, combien a coûté ce logiciel, qui ne prend même pas en compte les calculs de congés en jours ouverts !? A moins que ce soit un prétexte ?!

GTA ou pas, SUD-PTT fait une demande simple, très simple : l'application des règles en vigueur que ce soit pour les Rex, la période d'été et le calcul des congés !

Contre la polyvalence au rabais, trois niveaux de fonction et pas plus !

Cela fait des lustres que la DEX-CIL (et avant la DRIC), piétine le droit du travail : pour un poste de travail classifié en II.1 (pilote), il est fréquent de faire appel aux salarié-es et fonctionnaires de la classe I ! C'est, ni plus ni moins, que de la polyvalence au rabais. Le simple fait de ne pas respecter la convention commune devrait faire réagir toutes les fédérations syndicales, et pas seulement notre fédération !

Eléments constitutifs du contrat de travail :

« Lors de l'entrée en fonction, l'exploitant fournit par écrit les **éléments constitutifs du contrat de travail**, à savoir :

- la nature du contrat,
- la fonction exercée et le niveau de qualification ou de classification, (...) »

Le contrat de travail (extraits) :

« Le contractant exercera les activités attachées à la fonction de AGENT DE PRODUCTION, **relevant du niveau de classification I-2**, étant entendu qu'en fonction des nécessités d'organisation du travail, il pourra être affecté aux divers postes correspondant à la nature de son emploi et à sa qualification »

Nous voulons trois niveaux de classification :

Agent de production : II.1 (grade de base)

Pilote de production : II.3

Encadrant : III.3



Oui à un mouvement coordonné de toutes les Pics !

Si nous appelons à la grève le 2 avril, nous n'abandonnons pas l'idée de construire un mouvement national et coordonné de toutes les Pics. La forme la plus adaptée est celle de débrayages, répétés dans la durée, et dans l'unité la plus large possible. Le succès des arrêts de travail des Pics de Cestas et de Lesquin pour de meilleurs salaires et le II.1 grade de base en atteste. Ou d'autres arrêts de travail sur d'autres sujets comme à Bois d'Arcy ou sur la Pic Lorraine...

Parmi les revendications à discuter, entre autres, les classifications (II.1 grade de base, II.3 et III.3), les salaires, les effectifs et la précarité galopante.

SUD-PTT est prêt à s'engager dans ce type de mouvement que nous souhaitons depuis bien longtemps et à participer à toutes les initiatives pour le préparer. Dès que possible.